



**Laconnex**

Législature 2020-2025  
Séance du 17 mai 2022

**Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit de construction de 2'400'000 F pour réaliser les travaux de rénovation des deux terrains de football du centre sportif, situés 99 avenue de Cavoitanne à Laconnex**

Vu la vétusté du terrain d'entraînement en synthétique et la fragilité du terrain principal en herbe du centre sportif de la commune de Laconnex, sis 99 av. Cavoitanne,

vu le nombre important de joueurs des communes de la Champagne membres du club FC Etoile Laconnex,

vu la nécessité de procéder à la rénovation intégrale de ces deux terrains,

vu les coûts engendrés par cette rénovation en terrains synthétiques, estimée à 2'400'000 F, selon la procédure d'appel de marché public de novembre 2021,

vu la décision de l'assemblée générale de l'ACG du 24 juin 2020, entrée en force le 13.10.20, d'octroyer par le Fonds intercommunal une subvention d'investissement à hauteur de 20% du coût effectif du projet de rénovation et jusqu'à concurrence de CHF 380'000 F, sous réserve de la constitution d'un groupement intercommunal,

vu la délibération du conseil municipal de Laconnex, adoptée le 13 septembre 2021, ouvrant un crédit d'étude de 80'000 F destiné au projet de rénovation du terrain de football synthétique et à la construction d'un terrain synthétique en remplacement du terrain en herbe actuel,

vu les délibérations des conseils municipaux d'Avusy, Chancy, Laconnex et Soral, approuvant la création d'un groupement intercommunal entre les communes d'Avusy, Chancy, Laconnex et Soral, sous le nom de « Groupement intercommunal du centre sportif de Laconnex » et les statuts dudit Groupement,

vu les délibérations des conseils municipaux d'Avusy, Chancy et Soral approuvant l'octroi d'une subvention d'investissement de 200'000 F destinée à la rénovation des terrains de football du centre sportif de Laconnex,

vu l'autorisation de construire APA/317118/1 accordée le 23.02.2022 par l'Office des autorisations de construire,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du maire,

le conseil municipal

## DECIDE

### PAR 8 VOIX POUR, ET UNE ABSTENTION

1. De réaliser les travaux de rénovation des deux terrains de football du centre sportif de Laconnex.
2. D'ouvrir au maire un crédit de construction de 2'400'000 F destinés à ces travaux.
3. De prendre acte qu'une subvention d'investissement à hauteur de 20% du coût effectif du projet de rénovation et jusqu'à concurrence de CHF 380'000 F sera demandée au Fonds intercommunal.
4. De prendre acte de l'octroi d'une subvention d'investissement de 200'000 F de chacune des communes d'Avusy, Chancy et Soral, conformément aux délibérations de leurs conseils municipaux.
5. De comptabiliser les dépenses 2'400'000 F et les recettes 980'000 F dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
6. D'amortir la dépense nette de 1'420'000 F au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2022.
7. D'autoriser le maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 2'400'000 F, afin de permettre l'exécution de ces travaux.

Le délai pour demander un référendum expire le 4 juillet 2022.

Stéphane Grobéty  
Président du conseil municipal

